

S Chy 2325550



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES

Service à contacter :
Direction générale des Finances publiques SGC GOURDON SGC DE GOURDON 1 RUE DES CAMELIAS 46300 GOURDON Codique : 046010 Téléphone : 05 65 41 02 49 Mél : sgc.gourdon@dgifp.finances.gouv.fr Accueil du public : Références bancaires : IBAN : FR643000100246C4690000000032 BIC : BDFEFRPPCCT
Référence pour toute correspondance :
41408334131-34000

SGC GOURDON
SGC DE GOURDON
1 RUE DES CAMELIAS
46300 GOURDON

6753-007956-0021-2



BOURGADE
LE BOURG
46340 DEGAGNAC

GOURDON, le 26/02/2025

MISE EN DEMEURE DE PAYER

Bonjour,

Selon mes informations, malgré une demande de paiement préalable, vous restez redevable de la somme de 133,00 € dont le détail figure dans le tableau des pages suivantes.

En application de l'article L. 257 du livre des procédures fiscales, je vous invite à régulariser votre situation à réception de cette mise en demeure de payer. À défaut, j'engagerai à votre encontre, à l'issue d'un délai de 8 jours suivant la notification de la présente mise en demeure de payer, des poursuites pouvant occasionner des frais élevés.

Le présent document tient lieu de commandement de payer prévu par les articles L. 221-1 et R. 221-1 du code des procédures civiles d'exécution. À ce titre, il pourra être procédé, 8 jours après la notification de la présente mise en demeure de payer, à la saisie de vos biens meubles.

SYMICTOM PAYS DE GOURDON - SIRET 25460026500030	
MONTANT TOTAL A PAYER	133,00 €

Pour payer, vous pouvez utiliser l'un des modes de paiement proposés au verso.

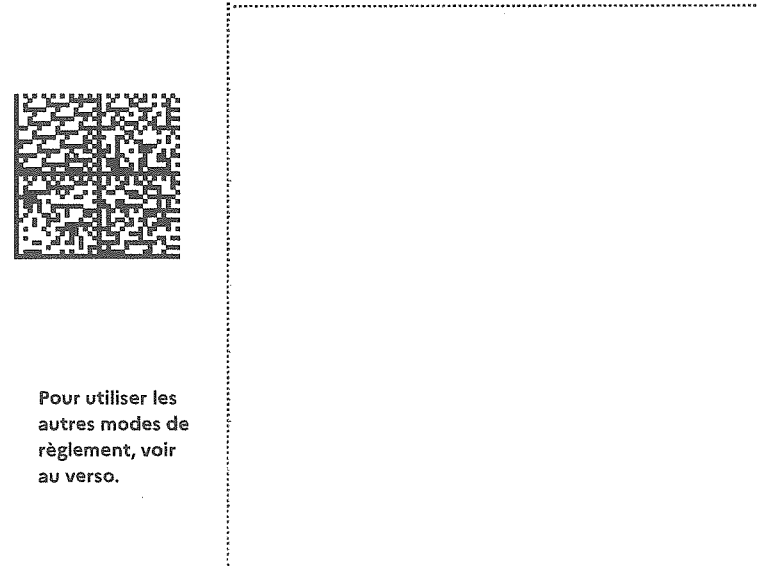
Si vous souhaitez contester cette mise en demeure de payer, vous devez vous adresser au Directeur départemental ou régional des Finances publiques ou au responsable du service à compétence nationale dans les deux mois suivant sa notification.

Si vous rencontrez des difficultés pour régler la somme restant due, vous pouvez contacter le « Service à contacter » désigné en tête de ce document, qui est seul compétent pour vous répondre.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

La comptable publique/ Le comptable public
Maryse PETIT

Feuillet 1/2



Pour utiliser les
autres modes de
règlement, voir
au verso.

Situation des sommes dont vous êtes redevable, arrêtée le 26/02/2025, en vertu de titre(s) rendu(s) exécutoire(s) par l'ordonnateur de/SYMICTOM PAYS DE GOURDON - SIRET 25460026500030

Nature de la créance	Références / Numéro de la créance	Date du titre exécutoire	Montant dû	Versements / réductions	Reste dû
REDEVANCE SPECIALE DECHETS NON-MENAGERS	BC 34000/EX 2024 T 234	22/08/2024	133,00	0,00	133,00
MONTANT TOTAL A PAYER					133,00€